

N/Réf. : AF/VB/SV/JML
Circulaire : n°
Classement :

Villers-lès-Nancy, le 11 OCT, 2011

Circulaire

A Mesdames et Messieurs :
- les Maires du département
- les Présidents des établissements publics territoriaux

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS
EN 2012

Afin de faciliter la saisine des commissions administratives paritaires, je vous informe que le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année 2012 a été fixé comme suit :

<u>IMPORTANT !</u> Dates limites de réception des dossiers transmis par les collectivités	Dates d'envoi des dossiers aux membres des CAP	Dates des réunions des CAP de 2012
Mercredi 14 décembre 2011	Mercredi 4 janvier 2012	Jeudi 26 janvier 2012 Catégories A (promotion interne) et B (promotion interne)
Mercredi 14 décembre 2011	Lundi 30 janvier 2012	Mardi 14 février 2012 Catégorie C (promotion interne et avancements d'échelon et de grade, questions diverses)
<i>néant</i>	<i>néant</i>	Jeudi 16 février 2012 Catégorie A (entretiens avec les candidats à la promotion interne)
Mercredi 14 décembre 2011	Mercredi 8 février 2012	Jeudi 23 février 2012 Catégories A et B (avancements d'échelon et de grade, questions diverses)
Lundi 5 mars 2012	Mercredi 21 mars 2012	Jeudi 5 avril 2012
Lundi 14 mai 2012	Mercredi 30 mai 2012	Jeudi 14 juin 2012
Mardi 4 septembre 2012	Mercredi 19 septembre 2012	Jeudi 4 octobre 2012

Compte tenu des délais incompressibles de traitement, **j'attire votre attention sur le fait qu'un dossier transmis au CDG hors des dates indiquées ci-dessus sera automatiquement porté à l'ordre du jour de la réunion suivante.** La date prise en compte est la date de réception de la saisine au CDG.

Pour rappel, **les avis des commissions administratives paritaires sont préalables aux décisions.** Aussi, un avis émis postérieurement à la date d'effet d'une décision entache cette dernière d'une irrégularité de forme. **Il convient de prévoir la saisine de la commission en conséquence.**

Veillez croire, Mesdames et Messieurs les Maires du Département, Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics territoriaux, en l'assurance de mes sentiments dévoués.



Le Président,

François FORIN
Maire de LUCEY